Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 217 Marché aux fleurs et aux oiseaux de la Cité (4e) - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération des droits de place dus par les commerçants du marché aux fleurs et aux oiseaux de la Cité (4e);

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 1^{er} juillet 2019;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission,

Délibère:

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder aux commerçants du marché aux fleurs et aux oiseaux de la Cité une exonération de droits de place sur le mois de juillet 2019.

La Maire de Paris,

Aune Hidale=

Anne HIDALGO